

Les Justes, Marek Halter

Présentation

Ce documentaire, réalisé par Marek Halter en 1994, est ici disponible dans une version courte, de deux fois une heure, établie pour la télévision et la distribution sur support numérique. La version initiale en 35 mm projetée au festival de Berlin en 1995, dure, elle, un peu plus de 3 heures. Il s'agit d'une œuvre très personnelle que nous livre l'écrivain Marek Halter, né à Varsovie avant la guerre. Le générique de début est illustré par le chant *Tzedek (Les Justes)* composé à partir d'un poème yiddish écrit par sa mère, Perl Halter.

La dimension subjective du documentaire est pleinement assumée. Le film s'appuie sur des témoignages qui invitent à une lecture mémorielle et ouvrent le champ à l'analyse historique. Marek Halter et son équipe sont allés à la rencontre de près de deux cents personnes, qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, ont non seulement refusé de collaborer avec les nazis mais ont contribué à sauver des Juifs. C'est d'ailleurs les deux conditions que l'auteur retient pour définir un Juste¹ : le refus du nazisme et les actions entreprises pour sauver des vies. Quand on l'interroge sur les motivations de ces personnes, Marek Halter distingue trois catégories de Justes : les croyants, les résistants et ceux qui ne savent pas pourquoi. Ce sont ces derniers qui posent les questions les plus intéressantes, des héros ordinaires très présents dans le film, à de nombreuses reprises, partout en Europe et même au-delà. Ils donnent au documentaire sa dimension humaine et universelle. Les justes, à chaque génération, selon le Talmud, sauvent l'humanité du désespoir. Ils sont l'expression de la « banalité du bien », formule que Marek Halter a forgée en référence à la « banalité du mal » dont Hannah Arendt avait parlé à l'occasion du procès d'Adolf Eichmann. Le documentaire est aussi né d'une volonté pédagogique de transmission de la mémoire de la Shoah.

La nécessité de ce film est apparue à Marek Halter à la suite d'un échange avec les élèves du lycée Henri-IV (Paris), où il était invité à parler du ghetto de Varsovie. Il fut surpris par leur réaction : « Ils me croyaient, mais ce n'était pas leur problème. » Devant cette réserve – difficile à accepter pour quelqu'un qui veut transmettre le souvenir vivant de cette période –, l'écrivain a pensé que les nouvelles générations avaient besoin de s'identifier à d'autres personnages : « Un modèle accessible à tous, celui des gens simples, sachant maintenir leur humanité. Ceux que j'ai rencontrés ne réclament rien, ils ne sont pas médaillés, ce ne sont pas des héros. Ils ont fait cela *parce que*. C'est une réponse extraordinaire². » Cet épisode illustre bien les difficultés de la transmission de la mémoire dont le paradigme change avec l'époque et les publics auxquels ils s'adressent. Il appartient aux historiens d'en tenir compte, d'en tirer les leçons.

La matière fournie par le documentaire *Les Justes* est riche et foisonnante. Plusieurs lectures peuvent en être faites : une lecture humaniste, sur les motivations des Justes et leurs sentiments ; et soulever des questions – auxquelles les sciences sociales ont du mal à répondre – sur la faiblesse de leur nombre, sur leur présence ou leur absence en certains lieux et sur la faible notoriété de leur action. L'histoire peut aussi les prendre en compte en étudiant leur rôle et leur impact dans l'histoire de l'extermination des Juifs d'Europe ainsi que leur place dans les mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

Références aux programmes et niveaux concernés

Collège

→ Programme d'histoire, troisième

Thème 3 : La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement (1939-1945)

Lycée

→ Programme d'histoire, première, séries générales

Thème 2 : La guerre au xx^e siècle. Guerres mondiales et espoirs de paix. La Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes

→ Programme de l'enseignement spécifique d'histoire-géographie, terminale, séries économique et sociale et littéraire

Thème 1 : Le rapport des sociétés à leur passé. Les mémoires : lecture historique. L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France

1. Le titre de Juste (avec une majuscule) « récompense toute personne non juive qui, au péril de sa vie et sans contrepartie, a sauvé au moins un Juif au cours des années 1940. Il s'agit de la plus haute distinction civile décernée par l'État d'Israël, depuis 1963 » dans P. Cabanel, *Histoire des Justes de France*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 7.

2. M. Doussot, *Télescope*, n° 144, 30 novembre 1996 (Télédoc CNDP).

Découpage

Première partie

Durée	Lieux, contenu
00'00 - 1'30	Générique.
1'30 - 5'1	Introduction : Marek Halter revient dans sa ville natale, dans son quartier, sa rue. Il évoque la destruction, puis la reconstruction de Varsovie. Il explique pourquoi il a décidé de partir à la recherche de ces hommes et femmes qui, dans des pays occupés, ont décidé de sauver des Juifs.
5'2 - 10'5	Irena Sendler, assistante sociale dans un centre de santé, explique comment elle a mis en place un système pour sortir les enfants du ghetto de Varsovie avec l'accord de leur famille.
10'6 - 13'14	Sœur Ludovica a caché des enfants juifs dans son orphelinat en Pologne (vingt-quatre enfants sur un groupe de trente). Elle revient sur ses convictions religieuses qui l'ont poussée à agir de la sorte.
13'15 - 15'16	Irena Sendler explique la difficulté de mettre en place des groupes pour sauver les enfants (antisémitisme important en Pologne, peur permanente de la majorité de la population). Son jeune âge et son esprit de rébellion lui ont permis d'agir ainsi et de maîtriser sa peur, y compris lors de son arrestation par les Allemands.
15'17 - 17'25	Le village de Treblinka. Marek Halter interviewe un vieil homme : y avait-il des Juifs dans ce village ? Se cachaient-ils ?
17'26 - 20'57	Témoignages croisés d'Inge Deutschkron, enfant juive pendant la guerre, et de Klara Münzer, boulangère allemande ayant régulièrement donné de quoi manger en fonction de ses moyens. Elle explique également comment elle a « aryanisé » Inge pour qu'elle et sa mère aient une carte d'alimentation et un bon de logement.
20'58 - 22'24	Edith Berlow, épouse d'un Juif, a sauvé quinze Juifs berlinois. Elle explique qu'elle a hébergé une famille pendant six mois.
22'25 - 29'26	Interview de Berthold Beitz, directeur de la seule compagnie pétrolière allemande pendant la guerre. Il a employé beaucoup de Juifs dans sa compagnie. Il donne l'exemple du professeur d'économie Erlich de Lemberg qu'il prend comme comptable dans son entreprise. Le professeur retrouvera un poste à l'université après la guerre. Il faisait également sortir des Juifs du ghetto. Arrêté et interrogé par la Gestapo suite à une dénonciation, il s'en sort par chance : son interrogateur, un ami d'enfance ayant intégré les SA, a déchiré la feuille stipulant son transfert en camp. La Gestapo ne pouvait arrêter les Juifs de son usine, car ils portaient tous un brassard avec la mention « R » (<i>Rüstung</i> , « armement »). Il a également permis que certaines femmes arrêtées ne soient pas emmenées en camp de concentration.
29'27 - 30'10	Transition par Marek Halter.
30'11 - 34'19	Arrivée de Marek Halter à Sarajevo en pleine guerre. Témoignage de Zai'bena Hardaga : sa famille a hébergé leurs voisins juifs, la famille Kabilio, puis caché le père, condamné, alors que le reste de la famille avait fui. Dans les rues de Sarajevo, on pouvait lire : « Qui sauve un Juif sera condamné. » Au début des années quatre-vingt-dix, c'est au tour de la famille Kabilio de recueillir la famille Hardaga afin de les protéger lors du conflit en ex-Yougoslavie.
34'20 - 37'56	Les Juifs, pourchassés, tentent de fuir par la mer. À Marseille, des milliers de Juifs sont en attente : Marc Chagall, Hannah Arendt, Walter Benjamin. Témoignage de Mary Jane Gold, qui explique comment l'action de son groupe composé d'Américains a permis de sauver plus de 2 000 personnes, cachées dans un premier temps dans une villa à Marseille, puis envoyées en Amérique.
37'57 - 41'21	En Suisse, des réseaux de passeurs se constituent pour permettre aux Juifs de passer la frontière et de se mettre à l'abri. Témoignage de Thérèse Neury-Lançon : son père a fait passer plus d'un millier de personnes. Déporté à Auschwitz en mai 1944, il y meurt en décembre de la même année.
41'22 - 45'42	Au Japon, témoignage de Nobuki Sugihara dont le père était consul du Japon en Lituanie. Il aurait délivré 60 000 visas à des Juifs afin qu'ils puissent quitter la Lituanie et se rendre en URSS. Témoignage de Zora Wahraftig, ancien ministre des Cultes en Israël, Juif vivant en Lituanie en 1939.
45'43 - 49'32	À Vilnius, la « Jérusalem du Nord » où 90 % des Juifs ont été massacrés. Témoignage de Vytautas Landsbergis, qui a caché une jeune fille juive.
49'33	Générique de fin de la première partie.

Deuxième partie

Durée	Lieux, contenu
00'00 - 1'23	Générique.
1'24 - 2'45	Introduction de la deuxième partie par Marek Halter depuis le Vatican.
2'46 - 4'50	En Italie, Marek Halter rencontre Jean-Paul II. Images de Jean-Paul II, en 1986, qui se rend à la synagogue de Rome pour saluer les grands rabbins. Interview d'Elio Toaff, grand rabbin de Rome, prévenu par Dom Bernardino, prêtre de l'Église du Sacré-Cœur que les Allemands l'attendaient chez lui. Il revient sur la façon dont l'Église a aidé les Juifs.
4'51 - 8'21	Témoignage de Mère Sandra, qui explique que l'archevêque de Florence, Elia Dalla Costa, leur a demandé d'héberger les Juifs traqués par les Allemands. Témoignage d'Emanuele Pacifici, qui trouve refuge dans le couvent des Sœurs du Carmine avec sa mère. Le couvent ne pouvant accueillir que des femmes, l'enfant sera placé dans un collège et sauvé. Il ne reverra pas sa mère, arrêtée dans le couvent comme toutes les autres femmes qui s'y trouvaient.
8'22 - 11'00	Témoignage d'Annie Lombardi, qui tenait un pensionnat où se mêlaient Juifs et non-Juifs. Après l'invasion allemande, les Juifs sont arrivés de plus en plus nombreux. Les Allemands ont fini par les arrêter, mais elle a été épargnée.
11'00 - 15'9	Au Danemark, témoignage de Niels Sorensen, qui explique comment les Juifs ont été évacués par bateau vers la Suède (environ 1 300 personnes). Son père a été interné dans un camp de concentration durant les six derniers mois de la guerre. Lui-même s'est réfugié en Suède. Les bateaux transportaient entre deux et vingt Juifs par jour. Témoignage de Bent Melchior, grand rabbin du Danemark, ayant quitté le pays de la sorte.
15'10 - 18'26	En Hollande, où plus de 90 % de la population juive ont été déportés, Marek Halter rencontre Henriette Kroon, qui a commencé à sauver des Juifs dès 1942, dans son immeuble.
18'27 - 19'30	En Belgique, témoignage d'Andree Guelen, qui, dans le cadre du réseau du Comité de défense des Juifs (CDJ), a contribué au sauvetage de 3 000 enfants.
19'31 - 21'10	À Istanbul, témoignage de Selahattin Ülkümen, consul de Turquie à Rhodes, qui considérait que les ressortissants turcs, quelle que soit leur religion, devaient être sauvés.
21'11 - 29'19	En France, témoignage du cardinal Jean-Marie Lustiger. Témoignages de Léa Radacz-Minczeles, juive, et de René Raoul, qui a organisé le sauvetage d'une centaine de Juifs en Corrèze, notamment avec l'aide du curé du village. À Lyon, René Naudot a contribué à sauver environ 3 000 Juifs étrangers en s'appuyant notamment sur les associations humanitaires locales (Amitiés chrétiennes, CIMADE, etc.). Les Allemands n'étant pas présents, les arrestations et rafles ont été organisées par les Français, ce qui fut difficile à admettre. Le gouverneur militaire, Robert de Saint-Vincent, a refusé que l'armée participe aux arrestations. Témoignage de Jeanne Brousse, qui a permis à un certain nombre de Juifs de bénéficier de cartes d'alimentation qu'elle dérobait. Retour sur René Naudot, qui a aidé des Juifs à passer en Suisse.
29'20 - 36'49	En France, à Nancy, suite à la rafle du Vel' d'Hiv, sept policiers, dont Charles Bouy et Pierre Marie, sont avertis de la nécessité de prévenir les Juifs de quitter leur domicile. Chacun des policiers s'occupe d'un quartier de Nancy. La liste dénombre 400 Juifs à arrêter ; plus de 300 seront sauvés. Témoignage de Régine Jacobert, prévenue par le policier Pierre Marie, qu'une rafle organisée par les Allemands allait avoir lieu. Le cardinal Lustiger (Aaron Lustiger pour l'état-civil) revient sur son histoire personnelle.
36'50 - 40'20	En France, à Chambon-sur-Lignon : ce village cévenol a sauvé environ 5 000 Juifs. Témoignage de Marie Brottes.
40'21 - 48'53	En France, à Paris. Témoignage de Pierre Saragoussi, qui raconte l'arrestation de sa famille. Il doit d'avoir la vie sauve à un policier du commissariat qui a refait les papiers d'arrestation en mentionnant « Juifs sans enfants » et a prévenu leur voisine (M ^{me} Caron) qu'elle pouvait, si elle le souhaitait, récupérer les enfants. Gisèle Philippaert-Caron (fille de M ^{me} Caron) raconte comment, en octobre 1942, elle a assisté avec sa mère à l'arrestation de la famille Saragoussi. Dans la nuit, le policier est venu proposer à sa mère de récupérer les enfants à la mairie du 18 ^e arrondissement. Leur départ pour un village de l'Yonne a été rapidement organisé.
48'54	Générique de fin.

Pistes pédagogiques

Des « justes parmi les nations » aux « Justes de France » : récit d'une notion historique et mémorielle

Dans la tradition juive, le terme de « justes » désigne parmi les gentils ceux qui sauvent la vie des Juifs. Cette notion religieuse prend un caractère juridique et mémoriel en 1953 avec la fondation, à Yad Vashem, d'un mémorial consacré aux martyrs et aux héros. Mais, hors d'Israël, cette initiative trouve peu d'écho. La même année, la France est secouée par l'affaire Finaly, du nom de deux orphelins juifs recueillis par des catholiques qui, après la guerre, les font baptiser et refusent de les rendre aux survivants de leur famille malgré les décisions de justice. La presse s'empare de l'affaire et la tension monte entre juifs et catholiques, en dépit de la volonté de conciliation du grand rabbin Jacob Kaplan et du cardinal Pierre Gerlier. Cet incident montre bien qu'on est encore très loin d'un consensus sur la recherche et la célébration des Justes. L'évocation de l'attitude des autorités catholiques et d'une partie de la société française face à la barbarie nazie suscite encore un malaise et des interrogations.

En 1961-1962, le procès Eichmann porte un nouvel éclairage sur l'extermination des Juifs d'Europe, car il révèle l'action de ceux qui ont risqué leur vie, en toute connaissance de cause, pour sauver les Juifs persécutés. À partir de 1963, l'institution Yad Vashem entreprend de les rechercher pour leur décerner le titre de « justes parmi les nations ». En France, à ce jour, plus de 3 500 personnes reçoivent ce titre. Leur nom est gravé dans l'allée des Justes de Yad Vashem. La commission chargée d'attribuer ce titre fonde son jugement sur l'examen de documents et de témoignages, après qu'elle a été saisie d'une demande par un comité national. Le film, par la diversité des témoignages, montre que les Justes sont, dans leur écrasante majorité, des individualités au parcours singulier. Il y a pourtant des exceptions, comme le village du Chambon-sur-Lignon ou la résistance danoise qui ont reçu collectivement le titre de Justes. C'est aussi une manière de souligner, en creux, que de larges pans des sociétés occupées par les nazis n'ont pas participé à la lutte contre la barbarie. Dans le cas de la France, on sait que la hiérarchie catholique, la gendarmerie, la police ou l'administration sont au cœur d'une controverse historique et mémorielle, accusées d'indifférence, voire de participation active ou passive à la persécution. Pour reprendre les termes employés par Sarah Gensburger dans un article sur les Justes, on voit que cette « figure mémorielle façonnée originellement par un État étranger [est] située à la croisée de mémoires individuelles, collectives et historiques³. »

L'attention portée par l'opinion et les historiens aux Justes suit donc les méandres et la chronologie des retours de mémoires. Après le temps des héros et des résistants qui incarnent face à Vichy toute la France, vient le temps du doute et des victimes. Sarah Gensburger parle du passage d'un ancien à un nouveau régime mémoriel. C'est au nom du premier que François Mitterrand, en 1994, refuse d'accéder à la demande de Marek Halter de recevoir à l'Élysée les Justes qui témoignent dans son documentaire. En revanche, il leur rend hommage dans un texte qui figure dans le dossier de presse du film : « [...] ces Justes, avant de nous quitter, diront à la jeunesse du monde, avec la modestie qui fut celle de leur vie, l'évidence des choses qu'on accomplit parce qu'on le doit. La République leur rend hommage. Car c'est par de tels hommes, de telles femmes, que ces valeurs fondatrices, de liberté, d'égalité, de fraternité, si souvent bafouées, jamais acquises, continueront de triompher⁴. »

La rupture est nettement affirmée par Jacques Chirac, l'année suivante, dans son discours du Vel' d'Hiv du 16 juillet 1995 dans lequel il reconnaît la participation de Vichy et de l'État français au crime contre l'humanité : « La France ce jour-là accomplissait l'irréparable. » Pour autant, la France n'a pas basculé tout entière dans le camp de l'infamie, pas plus qu'elle n'a été tout entière résistante. À côté des figures traditionnelles du résistant, du maquisard et des Français libres, s'installe la figure du Juste, héros anonyme et discret qui sauve des vies et l'honneur de la patrie des Droits de l'homme. Tous s'inscrivent dans une mémoire renouvelée des années noires. Le 2 novembre 1997, à Thonon-les-Bains, est inauguré un mémorial aux Justes de France, créé à l'initiative du Consistoire central. Les autorités de la République sont présentes et Jacques Chirac fait lire un discours qui précise sa pensée : « [...] si le mal doit être reconnu, le bien ne doit pas être méconnu. Aux heures les plus noires, la noblesse et l'espérance continuaient de vivre. Elles étaient dans le cœur des combattants de la France libre, des résistants [...]. Dans le cœur, aussi et surtout, de tous ces Français anonymes, ces justes parmi les nations qui, au plus noir de la tourmente, sauvèrent les trois quarts de la communauté juive résidant sur son sol. » La date de cette cérémonie revêt plusieurs significations. La France est en période de cohabitation et la présence de la ministre socialiste, Catherine Trautmann, renforce l'unanimité nationale.

À la même date, à Bordeaux, se tient le procès de Maurice Papon qui incarne, aux yeux de l'opinion publique, la participation de Vichy au génocide. On remarquera le changement sémantique, le « juste parmi les nations » devient le « Juste de France ».

3. S. Gensburger, « Les figures du Juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation », *Revue française de science politique*, vol. 52, février-mars 2002. Ce texte, très riche et très abouti, est indispensable pour appréhender l'histoire des enjeux mémoriels et en comprendre l'évolution.

4. Voir la fiche technique du film par le Centre de documentation du cinéma français, « *Tzedek (Les Justes)* de Halter Marek », www.youscribe.com : cliquer sur « Tout le catalogue » ; dans la rubrique « Art, musique et cinéma », cliquer sur « Cinéma », puis choisir cette fiche.

Cette dénomination devient officielle par la loi du 10 juillet 2000 qui instaure une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et une journée d'hommage aux Justes de France. Le 18 janvier 2007, à la fin de son mandat, Jacques Chirac accomplit par une cérémonie au Panthéon le dernier geste qui fixe les Justes de France dans la mémoire nationale. Il y prononce un discours et fait apposer dans la crypte une plaque sur laquelle on peut lire : « Sous la chape de Haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'Occupation, des lumières par milliers refusèrent de s'éteindre. Nommés justes parmi les nations ou restés anonymes, des femmes et des hommes de toutes origines et de toutes conditions ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité⁵. »

L'évolution de la figure du Juste et son inscription dans une histoire nationale, indépendamment de la valeur émotionnelle, humaine et historique des témoignages qui scandent le film, raconte la manière dont la France et les Français ont affronté les mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

La mémoire, l'histoire et quelques utilisations possibles des témoignages de Tzedek

Avant d'aborder la question des témoignages, rappelons par quelques chiffres l'ampleur du phénomène que l'on étudie à travers le documentaire de Marek Halter. Sur les 300 000 Juifs présents sur le sol français en 1939, un peu plus de la moitié sont d'origine étrangère. Leur nombre a augmenté avec l'arrivée de réfugiés fuyant l'avancée allemande. En 1945, 80 000 d'entre eux ont été assassinés dans les camps ou tués dans des actions de résistance. Donc, les trois quarts des Juifs de France ont pu échapper à la persécution nazie malgré la solution finale et la collaboration de Vichy. C'est une proportion nettement plus favorable que dans d'autres pays proches, comme la Belgique ou la Hollande. Le Danemark, dont on parle dans le film, fait figure d'exception, puisque moins de un pour cent de la population juive y a été assassiné. La résistance locale, les autorités politiques et la société civile ont assuré leur protection et organisé leur exil en Suède ou en Angleterre (voir à ce propos le témoignage de Niels Sorensen dans la deuxième partie du documentaire). Les élèves et le grand public sont souvent surpris par les chiffres français, leurs représentations les incitant à penser qu'ils étaient plus défavorables.

Les chiffres, difficiles à établir (il n'existe pas de statistiques religieuses et ethniques en France) sont trompeurs et ne donnent à voir qu'une partie de la question. Aujourd'hui, dans le cas des justes parmi les nations, sur un total de 22 000, environ 3 500 d'entre eux sont Français. On est très loin des « milliers de lumières qui refusèrent de s'éteindre » honorées au Panthéon. Pourtant, le titre de Yad Vashem a été distribué avec parcimonie ; beaucoup de personnes pouvant y prétendre ne se sont pas manifestées ou n'ont pas été repérées. Elles restent « les anonymes [qui] ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites ». Les citoyens français qui ont, de manière passive, sauvé des vies en fermant les yeux, en refusant de collaborer avec la police, ne sont pas considérés comme Justes au sens étroit du terme, mais ils ont contribué, parfois passivement, à faire échouer la politique répressive. Les chiffres ne disent donc pas tout.

L'attitude des Français vis-à-vis des Juifs et de la solution finale est elle aussi très difficile à connaître et à comprendre. Les historiens, comme Pierre Laborie, qui ont étudié l'opinion publique sous Vichy le savent bien. Il faut d'abord écarter toutes les mémoires reconstructrices de l'après-guerre. Il faut ensuite trouver des sources, ce qui n'est pas facile dans un régime de censure et de dictature. Il faut aussi tenir compte de la chronologie et replacer les réactions dans leur contexte. Les statuts des Juifs de 1940 ont suscité peu d'opposition, faut-il pour autant conclure à l'indifférence, voire à l'approbation tacite, des Français ? Un faisceau d'éléments laisse penser le contraire. À cette époque, alors que le choc de la défaite écrase tout, les préoccupations de la population sont plutôt la survie quotidienne que la question du sort des Juifs. Peu de personnes mesurent encore la perversité du système qui se met en place. On sait aussi par les rapports des préfets que la collaboration engagée par le maréchal Pétain dès octobre 1940 ne rencontre pas un écho favorable dans le pays. Les rafles de l'été 1942, malgré la large participation de la police vichyste, ont entraîné dans l'opinion une prise de conscience et une rupture avec le régime. Toutes les études et de nombreux témoignages vont dans ce sens. Pour n'en citer qu'un, Daniel Cordier, dans *Alias Caracalla*, est frappé par l'émotion des Lyonnais après les rafles. Il note aussi le large écho rencontré par la condamnation de la répression par M^{gr} Gerlier à Lyon ou M^{gr} Saliège à Toulouse. L'indignation et la condamnation de la politique antijuive ne se traduisent pas par un basculement vers la résistance et l'opposition active.

L'attitude de l'église catholique est à ce titre un bon exemple à étudier avec les élèves, car elle montre la complexité d'une question historique. Le film de Marek Halter, dont la deuxième partie s'ouvre sur une image du réalisateur devant le Vatican avant qu'il ne soit reçu par Jean-Paul II, pose la question en termes de morale chrétienne et religieuse. Pourquoi l'Église, en tant qu'institution, n'a-t-elle pas condamné l'extermination des Juifs d'Europe ? Le pape de l'époque, Pie XII, bien qu'opposé au

5. « Commémoration des Justes de France au Panthéon, le 18 janvier 2007 », www.jacqueschirac-asso.fr : cliquer sur « Les grands discours de Jacques Chirac », puis dans la rubrique « Mémoire » choisir ce discours.

national-socialisme est resté silencieux. La controverse sur son attitude a fait débat chez les historiens, certains allant jusqu'à accuser le Vatican de complicité passive. Aujourd'hui, à Yad Vashem, on souligne le rôle discret mais actif du saint-père dans le sauvetage des Juifs. Le documentaire montre de nombreux exemples d'enfants et d'adultes cachés et protégés par des religieux et des prêtres. Si l'institution n'a pas pris position, nombre de ses membres ont été des Justes.

On peut aussi ajouter à ce dossier le cas du Chambon-sur-Lignon, dans les Cévennes, où la forte tradition de résistance protestante incarnée par le pasteur Trocmé a conduit l'ensemble du village à protéger les réfugiés.

Le cas de la police, autre institution condamnée pour sa participation au génocide, est différent. En tant qu'exécutant de la politique décidée par Vichy et par René Bousquet, sa culpabilité ne fait aucun doute. Tous les policiers et les gendarmes ne sont pas les exécutants zélés de la répression. L'exemple de Nancy raconté dans le documentaire surprend par son ampleur et son caractère systématique ; néanmoins, à titre individuel, des fonctionnaires ont prévenu des Juifs pourchassés ou, plus souvent, ils ont fait preuve d'une passivité complice.

Le film montre, et les témoignages renforcent cet aspect, que les Justes s'inscrivent plus dans une démarche individuelle et personnelle que dans un comportement de groupe dicté par une éducation ou un impératif idéologique. Quand Michel Doussot l'interroge sur les motivations de ces personnes, Marek Halter répond : « Il y a pour moi trois catégories parmi les Justes. Les croyants, ceux qui prennent les Écritures au pied de la lettre. Des persécutés ont frappé à leur porte et ils ont ouvert. Il y a ensuite les résistants qui se sont opposés au pouvoir inique de Hitler. [...] Enfin, les plus émouvants, ceux qui ne savent pas pourquoi. Ils ont intériorisé la Loi : *tu ne tueras point*. Ils n'ont pas eu le temps de réfléchir, forts d'une pulsion de vie. Ces gens existent partout, cela donne de l'espoir⁶. »

En s'appuyant sur cette réponse, on peut demander aux élèves de chercher, ou de trouver par eux-mêmes, quelques exemples de cette typologie. Les deux premières sont évidentes, car elles entrent dans des catégories qui sont facilement pensées par les sciences humaines. On en trouve de bons exemples dans le documentaire, comme cette assistante sociale polonaise qui sauve des enfants avec la complicité d'un ambulancier. Cette action ne peut se faire sans l'aide d'un réseau organisé qui accueille les enfants et les met à l'abri. Le cas des enfants juifs est particulièrement connu et étudié. Parce qu'ils sont particulièrement vulnérables, les parents ont cherché à les protéger avec l'aide d'organismes spécialisés, comme l'Organisation de secours aux enfants (OSE) fondée en 1912. Elle bénéficiait d'une solide expérience et d'un large réseau de soutien ; c'est d'ailleurs elle qui a organisé la colonie d'Izieu.

Pour ce qui est la dernière catégorie, celle des gens modestes qui semblent avoir agi instinctivement par compassion, elle a un autre intérêt. C'est parmi eux que se recrute la cohorte des « anonymes » auxquels on a rendu hommage au Panthéon. Ils parlent peu, ont du mal à expliquer leur geste et à l'analyser. Ils l'accomplissent naturellement, comme la boulangère Klara Münzer qui vient en aide à ses voisins. Leur action est difficile à expliquer et à analyser, parce qu'ils ne rentrent pas dans les catégories classiques de l'investigation historique ou sociologique. Ils viennent de tous les milieux sociaux, sont de toutes les nationalités, de toutes appartenances religieuses ; les niveaux d'éducation sont très variables. On peut simplement constater qu'ils ont été présents sur l'ensemble du territoire. L'histoire et les sciences humaines ne peuvent pas tout expliquer. Une part du comportement humain résiste à l'analyse. Pour montrer la complexité des expériences et le poids qu'elles ont sur les individus, on peut proposer l'étude de la famille Hardaga à Sarajevo qui, en 1942, protège la famille Kabilio. Lorsque la capitale bosniaque est assiégée par les Serbes, c'est au tour des Kabilio de venir en aide à leurs sauveurs. Le poids de la mémoire comme moteur de l'action est ici visible à une échelle « micro-historique ».

Les élèves qui étudieront le documentaire seront sans doute intrigués par le cas de Berthold Beitz, cet industriel du pétrole qui a sauvé des centaines de personnes en les faisant travailler dans ses usines stratégiques. On pense bien sûr au cas d'Oskar Schindler, rendu célèbre par le film de Steven Spielberg. Marek Halter refuse cette comparaison. Pour lui, Schindler n'est pas un Juste au sens où l'entend Yad Vashem. C'est un joueur, un cynique. Il le compare à un « cow-boy » qui décide de devenir « *sheriff*⁷ ». La modestie du personnage de Berthold Beitz est assez frappante, car elle contraste avec l'autorité et la vigueur dont il a fait preuve pour sauver ses employés. Il a aussi eu de la « chance » d'être pris en charge par un responsable SA qui, par amitié et par calcul, a bien voulu fermer les yeux. Le facteur chance, ou plutôt le concours de circonstance, est déterminant dans tous les récits des survivants de la Shoah. C'est à ce facteur imprévisible qu'ils doivent aussi souvent la survie. C'est la seule explication rationnelle qu'ils donnent au fait qu'ils ont échappé à la mort alors qu'elle les menaçait en permanence.

Ce documentaire est riche d'une matière humaine, souvent émouvante. Il est présenté à la première personne par un écrivain dont l'expérience personnelle se mêle étroitement aux problèmes historiques et éthiques qu'il évoque. Il ne faut écarter aucune de ces dimensions. Une histoire froide et désincarnée est aussi impossible à faire qu'un récit uniquement dominé par l'émotion du témoignage. Les histoires individuelles présentées dans le film doivent être abordées dans toute leur dimension humaine pour être replacées dans leur contexte et mises au service d'une leçon d'histoire.

6. M. Doussot, *Télescope*, n° 144, 30 novembre 1996 (Télédoc CNDP).

7. *Id.* Cependant, le titre de Juste a été décerné à Schindler en 1993.

Ressources

À LIRE

- CABANEL Patrick, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012.
- DOUSSOT Michel, *Télescope*, n° 144, 30 novembre 1996 (Télédoc CNDP). Interview de Marek Halter à l'occasion de la diffusion de son film.
- GENSBURGER Sarah, « Les figures du Juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation », *Revue française de science politique*, vol. 52, février-mars 2002.
- GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France : politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 2010.
- HALTER Marek, *La Force du bien*, Paris, Pocket, 1999. Le livre donne la transcription de toutes les rencontres et des interviews qui sont la matière première du film.
- HAZAN Kathy, KLARSFELD Serge, *Le Sauvetage des enfants juifs pendant l'Occupation, dans les maisons de l'OSE, 1938-1945*, Paris, OSE/Somogy, 2008.
- LABORIE Pierre, *L'Opinion française sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Paris, Seuil, 2001.
- SEMELIN Jacques, ANDRIEU Claire, GENSBURGER Sarah (dir.), *La Résistance aux génocides : de la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler : la résistance civile en Europe, 1939-1943*, Paris, Payot, 1989.

À VOIR

- *La Bonne Étoile*, Nadine Rohmer, 2004. Pour une fiche sur le film, consulter le site internet judaisme.sdv.fr : dans la rubrique « Histoire », cliquer sur « La Shoah », puis dans « Films et son » choisir « La bonne étoile ».
- *Le Vieil Homme et l'Enfant*, Claude Berri, 1967.
- *Une enfance volée : l'affaire Finaly*, Fabrice Genestal, film réalisé pour la télévision en 2008.
- *Amen*, Costa Gavras, 2002. Film réalisé d'après la pièce de Rolf Hochhuth *Le Vicaire*, qui, en 1963, mettait en cause l'attitude du pape Pie XII face au génocide.

À CONSULTER

- www.youscribe.com : cliquer sur « Tout le catalogue » ; dans la rubrique « Art, musique et cinéma », cliquer sur « Cinéma », puis choisir la fiche « *Tzedek (Les Justes)* de Halter Marek », du Centre de documentation du cinéma français.
- www.ajpn.org : site des Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie dans les communes de France ; dans la colonne de gauche, cliquer sur l'onglet « Les justes parmi les nations ».
- yadvashem.org : le site officiel de Yad Vashem.
- www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/index.html : dans la rubrique « Action scientifique, culturelle et éducative », cliquer sur « Musée, expositions, concerts », « Expositions », puis « Voir les expositions détaillées » ; choisir « Sauvez les enfants », exposition des Archives nationales réalisée à partir du travail de Kathy Hazan, 3 octobre-26 novembre 2012.
- clio-cr.clionautes.org : cliquer sur « Service de presse » ; puis dans « Fiches CNDP » choisir « Tzedek, les Justes, par Michel Doussot » (compte rendu et analyse du documentaire).
- www.jacqueschirac-asso.fr : cliquer sur « Les grands discours de Jacques Chirac », puis dans la rubrique « Mémoire » choisir « Commémoration des Justes de France au Panthéon, le 18 janvier 2007 ».

Crédits du livret pédagogique

Livret rédigé par Claude Robinot, professeur formateur, académie de Versailles

Chargée de mission histoire : Marie-Christine Bonneau-Darmagnac

Secrétariat d'édition : Julie Desliers-Larralde

Mise en pages : Isabelle Soléra